

Commune de SAINT-MÉLOIR DES ONDES

DÉPARTEMENT d'ILLE-ET-VILAINE

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
du 1er FÉVRIER 2021, à 19 heures

PRÉSENTS : Monsieur de LA PORTBARRÉ Dominique, Maire – Mesdames LE SCORNET Sylvie, HÉMON Soizick, VILLENEUVE Catherine, Adjointes – Mrs VUILLAUME Michel, DUVAL Yvonnick, LABBÉ René, JENOUVRIER Stéphane, Adjoint – Mmes THOMAS Huguette, TARDIEU Arlette, PERRIGAULT Chantal, Virginie, GALLOU Isabelle, SOULAT Véronique, GOUDEDRANCHE Isabelle, LE GARREC Virginie, GRANDIN, Stéphanie, DABO Delphine conseillères municipales, Mrs LIDOU Yves, LEMONNIER Philippe, LESNÉ Loïc, BELLEC Loïc, SIGURET Jérôme, COTARMANAC'H Yves, JENOUVRIER Fabien et COLLET Vincent, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur COURDENT Stéphane, conseiller municipal (*pouvoir à M. LEMONNIER*). Madame LEPAIGNEUL Virginie, conseillère municipale (*pouvoir à Mme LE SCORNET*), et arrivée en cours de séance.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur LEMONNIER Philippe, conseiller municipal

Procès-verbal de la séance du 11 Janvier 2021 : Le procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

FINANCES

2021.008 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

PRÉAMBULE

La loi du 6 février 1992 a étendu aux communes de 3500 habitants et plus, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée. Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel et ne se traduit pas par un vote, mais il doit retracer :

- l'environnement général : évolution des ressources, particulièrement celle des dotations de l'Etat, la revalorisation ou non des bases, les relations financières avec les partenaires institutionnels (agglomération, département, région,...)
- les tendances financières locales : épargne de gestion, autofinancement, encours de la dette
- les perspectives budgétaires : objectifs sur le niveau de la fiscalité, l'endettement, la progression de l'investissement et la gestion de la programmation pluriannuelles.
- la perspective budgétaire : évaluation à moyen terme des ressources de la collectivité et de ses charges.

M. de LA PORTBARRÉ, Maire, informe l'assemblée que la commission des finances, élargie aux adjoint(e)s et au conseiller délégué, s'est réunie le 27 janvier pour la préparation du Débat d'Orientation Budgétaire qui va être exposé ci-après.

EXPOSÉ du MAIRE

Objet du D.O.B.

Il s'agit d'une **étape impérative** avant l'adoption du budget primitif qui sera voté lors du conseil municipal du 29 mars.

Mais au-delà de son caractère légal, c'est avant tout un **exercice prospectif**, une feuille de route, qui permet de valider les grandes orientations pour l'année et de se projeter dans les années suivantes.

« **Gouverner** », c'est fixer le cap ; **administrer** c'est être au plus près des citoyens. C'est l'objet du débat d'orientation budgétaire : déterminer les objectifs en s'assurant qu'ils répondent aux besoins de nos concitoyens.

2020, une année particulière

Depuis le démarrage de notre mandature, le 23 mai 2020, nous avons **subi un contexte** qui a freiné le lancement des actions que nous avons proposées et priorisées.

Ce décalage nous a permis d'**identifier les besoins structurels** indispensables pour mener à bien nos projets. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé le recrutement d'un agent technique pour prendre en charge la dimension « administrative » en matière d'urbanisme, de marchés publics, de recherche d'aides publiques. Cet agent sera **un élément clé pour accompagner et mettre en œuvre nos choix politiques**.

Par ailleurs, nous avons recruté un agent en charge de la **comptabilité** et un agent à l'**accueil** dans le cadre de remplacements.

Au-delà de ce constat et conformément à nos engagements, nous avons procédé au recrutement d'un animateur sportif et négocié l'achat du bâtiment qui doit devenir un nouveau pôle de vie au cœur de la commune.

Par contre, nous n'avons pu avancer sur des études que nous souhaitions mener en 2020 : arborisation, voies douces, aménagement de la zone ex camping

2021 : une ambition reposant sur 3 piliers

- **Une équipe support consolidée**
- **Des perspectives financières solides**
- **Des ambitions réalistes**

1 - Une équipe support consolidée

2020 - recrutement d'un animateur sportif

2021 - recrutement d'un technicien « administratif » (en cours)

- recrutement d'un policier municipal (lancement en février)

Les recrutements d'un agent comptable et d'un agent d'accueil sont des remplacements de personnel sur des postes déjà existants au tableau.

La masse salariale

Une masse salariale qui s'accroît de trois personnes, soit un total ETP de 24 personnes

- l'animateur sportif
- le technicien « administratif ». Coût estimé 30/32 K€
- le policier communal. Coût estimé 29 K€ (hors équipement)

2 - Des perspectives financières solides

- **Endettement**

2019 : 423 € par habitant

2020 : 381 € par habitant

Le reste à rembourser s'élève au 1^{er} janvier 2021 à 1 434 000 €

(vs 2020 : 1 500 000 €), soit un remboursement annuel de 200 000 €

- **Compte administratif 2020**

Recettes de fonctionnement 3 422 143 €

(vs 2019 3 772 481 €)

Dépenses de fonctionnement 1 977 559 €

(vs 2019 : 2 026 082 €)

Recettes d'investissement 437 726 €

(vs 2019 : 555 622 €)

Dépenses d'investissement 1 355 706 €

(vs 2019 1 641 779 €)

- **Recettes 2021**

- Taxe d'habitation : compensation à l'identique par l'Etat

- Attribution de compensation par Saint-Malo Agglomération : 248 000 €

- Taux d'imposition (taxes foncières - bâti et non bâti)

Les taux sont restés identiques en 2019 et 2020.

Il est proposé qu'il en soit de même en 2021

- **Capacité financière**

Notre capacité d'investissement annuel est d'environ **1,2 millions d'€** sans avoir recours à l'emprunt

- **Les restes à réaliser pour 2020 : 1 315 000 €**

3 - Des ambitions réalistes

Le « Vincennes »

- Phase 1 : finalisation de l'acquisition 200 000 € (vs 350 000€ inscrits au budget 2020)

+ 3 950 € frais notaire et 4 800 € frais d'agence

- Phase 2 : lancement des appels d'offre (choix d'un architecte et maître d'œuvre, budgétisation des travaux)

- Phase 3 : lancement des demandes de subventions

Budget global estimé

- Acquisition : 208 750 €

- Travaux : 700 000 € HT

Part communale : 500 000 € HT (dont 141 250 € non consommés sur les crédits inscrits en 2020)

Estimation subventions : 200 000 €

Aménagement des voiries rue de Radegonde, rue des Clossets, rue de la Martinière

- Phase 1 : finalisation de l'acquisition d'une parcelle à l'intersection des rues des Clossets et de Radegonde

- Phase 2 : lancement de l'appel à projets auprès de cabinets d'aménagement urbain

- Phase 3 : budgétisation des travaux

- Phase 4 : programmation pluriannuelle des travaux

Budget global estimé 1 000 000 € HT

La voirie hors-bourg

Les conditions climatiques à fin 2020 et les remontées des habitants ont mis en évidence la nécessité d'intervenir rapidement pour apporter des réponses à des problématiques liées aux écoulements des eaux (fossés, cours d'eau) et à l'entretien de certaines voiries.

Un état des lieux a été réalisé par les services techniques sous la responsabilité du Conseiller Délégué à la voirie rurale. Il ressort que les responsabilités des problèmes rencontrés sont pour une grande part à imputer aux propriétaires des parcelles en bordure des fossés, cours d'eau et voiries.

La commune a aussi un devoir d'entretien et d'aménagement pour assurer les conditions d'usage nécessaires aux activités et de sécurité pour les habitants.

Dans ce contexte, le budget dédié à la mise en conformité et à l'entretien des secteurs hors-bourg est estimé à 250 000 € dont 50 000 € de restes à réaliser.

La commission « voirie hors bourg » validera la programmation des travaux à effectuer pour les 3 années à venir.

Arborisation de la zone urbaine

Lancement de l'étude (réalisation en interne)

Estimation du coût (achat d'arbres, plantations)

Budget estimé : 50 000 €

Restaurant scolaire

Lancement d'une étude sur le réaménagement du bâtiment : accompagnement par un architecte, choix d'un maître d'œuvre. Budget 20 000 €

Et si possible :

Bâtiment de stockage et aménagement de la zone ex camping

Lancement de l'étude. Budget 20 000 €

Nos ambitions pour 2022

- Poursuite des engagements 2021
- Lancement de la réflexion sur les voies douces
- Lancement de la réflexion sur le jardin communal partagé

Conclusion

Il faut avoir de l'**ambition**. C'est ce que nous voulons tous pour que **notre commune** soit toujours plus attractive, désirable, ouverte. Une commune reconnue pour sa **qualité de vie**, mais aussi une commune où le **développement économique** est possible, que l'on soit agriculteur, artisan, commerçant, ostréiculteur....

Nous savons aussi que nous devons nous confronter à notre environnement, comme la crise sanitaire qui peut ralentir notre rythme.

Pour que notre action soit claire et lisible, il faut que chacun à son niveau soit **un ambassadeur convaincu**. Les gros chantiers que nous allons engager devront s'accompagner d'une **communication** et d'un **partage** avec les habitants. Nous serons suivis par beaucoup et critiqués par certains. Mais si nous sommes d'accord ensemble, nous avancerons avec sérénité.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte du rapport ci-dessus détaillé et de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Arrivée de Mme Virginie LEPAIGNEUL, conseillère municipale, à 19h25, au cours du débat d'orientation budgétaire.

Observations :

- *Restaurant scolaire : des visites seront menées dans quelques communes riveraines qui ont rénové leur restaurant scolaire. Une fois les contours du programme définis, une recherche de maîtrise d'œuvre sera engagée.*
- *Stationnement secteur de la Vallée Verte : en attendant un aménagement global et pérenne du secteur, une solution provisoire sera trouvée pour faciliter le stationnement des joueurs de boule.*
- *Parc d'activités de La Madeleine : à la fin du 1^{er} semestre, Saint-Malo Agglomération devrait entamer les travaux de viabilisation de l'extension « La Madeleine II ». Des demandes d'installation ont déjà été recueillies sur l'ensemble de la zone.*

AFFAIRES GÉNÉRALES

2021.009 – Immeuble ex « Le Vincennes » - Constitution d'un groupe de travail

Monsieur le Maire indique que par acte du 30 janvier 2021, signé en l'étude de Maître Janvier, la commune est devenue propriétaire de l'immeuble du 1 rue du Clos Poulet, ex bâtiment « Le Vincennes ».

Il convient désormais de définir le contenu du projet communal qui prendra place à cet endroit.

A cette fin, pour que le plus grand nombre de conseillers soit associé à la conception et au suivi dudit projet, il est proposé de constituer un groupe de travail.

Ce groupe devra faire part régulièrement de l'avancement de ses travaux au Conseil Municipal qui en validera chaque étape.

Après en avoir délibéré et au terme du vote suivant :

27 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, des membres présents, **CONSTITUE un groupe de travail formé comme suit :**

Monsieur Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire

Mme Catherine VILLENEUVE, Adjointe,

M. COLLET Vincent,

M. JENOUVRIER Fabien,

M. SIGURET Jérôme,

Mme GOUDEDRANCHE Isabelle,

Mme GALLOU Isabelle,

Mme GRANDIN Stéphanie,

Mme PERRIGAULT Chantal,

Mme THOMAS Huguette,

Mme LEPAIGNEUL Virginie,

Syndicat des Eaux de Beaufort – Rapport sur le prix et la qualité du service eau potable pour l'exercice 2019

Conformément à l'article L144.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur René Labbé, adjoint, présente aux membres de l'assemblée le rapport annuel 2019 sur le service public d'eau potable communiqué par le Syndicat des Eaux de Beaufort, dont le siège est à Dol-de-Bretagne.

Le présent rapport présente la nature du service rendu par le Syndicat à travers des indicateurs nationaux, mettant en avant sa qualité et sa performance :

- Une population desservie en hausse de **34 095 abonnés** (+ 1.5 %) sur le territoire accueillant 60 781 habitants (+0.1 %)
- Plus de **2.7 millions de m3 facturés** aux abonnés en 2019, soit 122 litres par habitant et par jour ; un rendement de **84.9 %**
- Un linéaire de réseau de **1 251.6 km hors branchements**, soit une densité de 27.2 abonnés/km en 2019.
- Une eau de très bonne qualité avec **100 %** des analyses microbiologiques et **99.1 %** des physico-chimiques conformes.
- Une mission de production confiée à Eau du Pays de Saint-Malo (Syndicat de Production), afin d'optimiser la gestion des ressources en eau entre elles, ressources provenant :

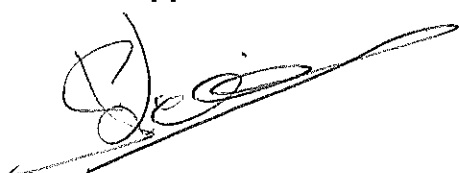
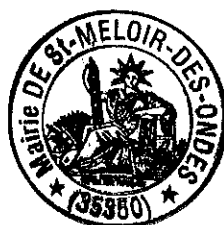
Nom des ressources	Volume prélevé (m3)
Retenue Beaufort/Mireloup	3 754 121
Retenue Bois-Joli	3 598 722
Retenue Le Landal	542 476
Import Arguenon Penthièvre	1 000 998

- Un rythme de renouvellement moyen élevé (1.70 %), avec plus de **7.8 km de réseaux remplacés** en 2019
- Au total, un abonné domestique consommant 120 m3 payera en 2020, **278.82 € TTC** (correspondant à **2.32 € TTC/m3**, soit une baisse de 27 % depuis 2014.
- Sur ce montant, 57 % reviennent à l'exploitant pour l'achat d'eau (0.56 €TTC/m3), l'entretien et le fonctionnement du service, 16 % reviennent au Syndicat pour les investissements et la gouvernance, les diverses taxes et autres redevances représentent 27 % de la facture TTC.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport relatif au prix et à la qualité du service public eau potable pour l'exercice 2019 présenté par le Syndicat des Eaux de Beaufort.

Séance close à 20 h10

Le Secrétaire de séance,
Philippe LEMONNIER

Le Maire,
Dominique de LA PORTBARRÉ

